

# bulletin

Septembre 2020

s e m e s t r i e l



SHS

Société Historique  
de Soissons

## SOMMAIRE

En couverture : publicité pour l'apéritif  
Le Pavois.

2 - sommaire.

3 - notre programme jusque janvier  
2021.

4 - informations diverses.

6 - le Pavois, l'apéritif soissonnais,  
par Denis Rolland.

8 - les disparitions de Visigneux, par  
Pascale Jacques.

11 – brève notice sur le monument à  
la mémoire de la défense de  
Soissons en 1814, par Philippe  
Quérel.

**Bulletin conçu, réalisé et imprimé par nos soins**  
**Dépôt légal septembre 2020**  
**Tirage 225 exemplaire.**

PS – Inscription pour le repas du 20 novembre.

**NOS**

**RENCONTRES**

**JUSQUE**

**JANVIER**

**2021**

**Société historique de Soissons**

**4, rue de la Congrégation, 02200 SOISSONS**

**Téléphone-répondeur-fax : 03 23 59 32 36**

**Site Internet : [www.sahs-soissons.org](http://www.sahs-soissons.org) - courriel : [contact@sahs-soissons.org](mailto:contact@sahs-soissons.org)**

**Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel par la D.S.F. de l'Aisne  
le 25 septembre 1996**

## **Samedi 19 et dimanche 20 septembre : Journées du patrimoine**

Exposition *trésor et curiosités de la Société Historique* ; abbaye Saint Léger la salle capitulaire, vente de livres photos et cartes postales dans le cloître.

**samedi 26 septembre** : sortie à Braine en voitures particulières. Rendez-vous devant l'abbatiale St Yved à 14 heures que nous visiterons sous la conduite de Christian Corvisier. Puis visite du site et des vestiges du château de Braine et, pour terminer, présentation de la "maison espagnole". Le tout dans le respect des règles sanitaires actuelles

**samedi 17 octobre** : à 15 heures à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de Denis Rolland sur la famille Mumm "*Mumm, une incroyable histoire*". En Allemagne, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille Mumm produisait à Johannisberg un vin pétillant fort réputé. Installée à Reims en 1827, en 1914 elle était devenue le 3<sup>ème</sup> producteur de champagne. La déclaration de guerre a sonné le glas de la puissance des Mumm. Bien que désireux de rester en France, car non mobilisable, Hermann Mumm est arrêté et soupçonné d'espionnage tandis que son frère Walter, retourné en Allemagne, est mobilisé dans l'aviation allemande. Cette conférence retracera la rocambolesque histoire de cette famille et de cette entreprise jusqu'en 1944.

**samedi 21 novembre** : à 15 heures à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de M. Baudesson sur l'histoire anecdotique de la vénerie en forêt de Retz.

**samedi 19 décembre** : à 15 heures à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de Thierry Bonhomme sur l'implantation du chemin de fer à Soissons.

**Samedi 23 janvier** : à 15 heures à l'auditorium du Mail à Soissons, conférence de Philippe Quérel sur la guerre de 1870-71 à Soissons et dans l'Aisne.

\*

*Notre réunion de février aura lieu le 20  
et sera consacrée à notre assemblée générale annuelle.*

*Elle sera suivie d'une conférence d'Alexis Pardon sur le réseau  
Vélite-Thermophyles "groupe de résistance soissonnais".*

## INFORMATIONS DIVERSES

**Bienvenue** à nos nouveaux adhérents :

- Mmes Danièle BECHET, de Plumergat (56),  
Mélanie DUMESNIL, de St Maur des Fossés (94),  
Odette LEMAIRE, de Cuffies.
- MM. Eric BONARD, de Soissons,  
Maxime CHARTIER, de Vivonne (86),  
Jérôme HAQUET, de Château-Thierry.  
Denis HAURET, de Fontenoy.

**Projet éolien de Chaudun** : le 9 janvier 2018, le préfet de l'Aisne a signé un arrêté refusant la demande de la Société WPD Energies 21 n° 16 de construire et d'exploiter un parc éolien de 5 machines sur le territoire de la commune de Chaudun.

Par un jugement en date du 9 juin 2020, le tribunal administratif d'Amiens a annulé cet arrêté et demande un réexamen de la demande de la société WPD Energie n° 16 dans un délai de 4 mois.

Parmi les arguments qui avaient motivé l'arrêté de refus du 9 janvier 2018 figuraient en bonne place la défense des paysages, du patrimoine et des sites de mémoire de la forêt de Retz et du plateau soissonnais sur lequel le promoteur éolien souhaitait implanter ces éoliennes.

Une lettre, dont ce texte est un extrait, a donc été adressée au préfet de l'Aisne, signée par les présidents d'associations de défense du patrimoine et les élus du territoire, pour exprimer l'opposition à ce projet. L'aide de M. Jacques Krabal, député de la circonscription, a aussi été sollicitée.

Depuis janvier 2018, plusieurs évènements concernant la mise en valeur du patrimoine ont eu lieu et ceci plaide d'autant plus en faveur du refus d'implanter des éoliennes industrielles sur le plateau de Chaudun, là même où se déroula l'offensive Mangin de juillet 1918 :

- la tour Mangin, reconstruite en forêt de Retz à l'occasion du centenaire de l'offensive de juillet 1918 qui attire depuis de nombreux visiteurs et touristes.
- le monument de la victoire de Chaudun qui a été déplacé et restauré près du village et inauguré en juillet 2018 ; une table d'orientation décrit les événements de juillet 1918. Si les éoliennes projetées par WPD venaient à être autorisées, le monument de la Victoire leur ferait directement face sans aucun obstacle visuel.
- le président de la République a lancé fin 2018 le projet de rénovation du château de Villers-Cotterêts pour en faire la cité internationale de la langue française. Ce projet est une formidable opportunité pour le développement patrimonial, culturel et économique du département de l'Aisne.
- enfin, la forêt de Retz est le massif forestier le plus vaste dans les environs immédiats de l'Ile de France. Possédant un intérêt paysagé de niveau international, elle est idéalement située à deux pas de la métropole parisienne et de l'aéroport de Roissy et facilement accessible aux citoyens qui veulent se mettre au vert le temps d'un week-end.

Tous ces motifs sont détaillés dans la lettre ouverte à M. Le Préfet de l'Aisne en date du 22 juillet lui demandant de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les éoliennes de Chaudun ne soient pas autorisées, soit en demandant à la ministre de la Transition écologique de faire appel de la décision du Tribunal administratif d'Amiens, soit en reprenant une décision de refus après réexamen de la demande. Voir illustrations page suivante.



Ci-dessus, le monument dans son nouvel emplacement. Ci-dessous, photomontage de ce qu'on verra si les éoliennes sont implantées.



### LA MAISON HENRY 78 BOULEVARD JEANNE D'ARC



En dépit des propos rassurant du promoteur qui construit la résidence de retraite, nous avons de sérieux doutes sur la façon dont cette maison va être restaurée.

Un comité de vigilance a été créé avec Évelyne Leroy qui gère le site Facebook « Soissons et environs d'hier et d'aujourd'hui » et Éric Boutigny bien connu pour ses publications sur les églises art déco, afin de s'assurer que la maison sera restaurée comme le mérite un monument historique puisqu'elle est inscrite à l'inventaire depuis septembre 2015.

### CARTES POSTALES DE SOISSONS

Nous venons de faire l'acquisition d'une importante collection de cartes postales de Soissons. Plus de 2000 cartes, parfaitement classées par rues, monuments, bâtiments publics. Consolidée avec notre collection actuelle qui était assez modeste, nous bénissons maintenant d'une très importante collection sur notre ville.

**DERNIERE MINUTE : LA MAISON CARREE DE FLEURY RISQUE DE DISPARAITRE, SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE**

# Le Pavois

## L'apéritif des Soissonnais

La mode des apéritifs au quinquina est apparue au XIX<sup>e</sup> siècle. Les Dubonnet, Byrrh, Saint Raphaël et bien d'autres marques ont eu un succès croissant jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Les quinquina se préparent à partir de vin, rouge ou blanc, aromatisé avec des macérations d'aromates et d'écorces de quinquina. Son succès vient sans doute de la présence de quinine dans l'écorce. À tort ou à raison, la quinine est réputée pour lutter contre les affections fébriles, les infections, la tuberculose, le diabète, les escarres et bien sûr le paludisme.

À Soissons, dans les années 1900, la maison Carpette, marchand de vin, avait été fondée par Pierre Carpette en 1645. Elle produisait un vin au quinquina qui ne parvenait pas à concurrencer les grandes marques. La veuve Hubert Vaillant, marchand de vin à Soissons, installée rue du Plat d'Étain, rachète la maison Carpette en 1910. Elle avait précédemment absorbé d'autres marchands de vins de Soissons, Boutroy et Cadiot et Fournit.



Après la guerre, le fils de la veuve Hubert Vaillant prend la direction de la maison et vient s'installer 25 rue du Commerce, aujourd'hui 6 rue Georges Muzart. Il produit alors un quinquina Hubert Vaillant spécialement préparé à base de vin vieux. L'étiquette précise que « *ce vin n'est pas un médicament* ». Une façon détournée de dire qu'il contient de la quinine et qu'il est donc bon pour la santé.

Ce quinquina ne parvient pas à concurrencer les grandes marques. En 1929 Hubert Vaillant renomme le vin « Le Pavois ». L'étiquette représente Clovis porté par ses guerriers sur son pavois, tenant dans sa main droite, non pas sa lance, mais un verre.

En 1929, *La trompette en bois* est une chanson très en vogue. La musique est de Vincent Scotto et les paroles de Lucien Boyer. Hubert Vaillant a alors l'idée de faire écrire des paroles à la gloire du Pavois et de faire enregistrer un disque par un chanteur de renom, Jean Rodor. L'apéritif a maintenant son hymne.

Le marchand de vin accompagne la promotion du quinquina et du disque par toutes sortes d'actions publicitaires. Concours de boule, courses à pied ou courses cyclistes, les vainqueurs ont des prix offerts par Le Pavois. Pour les enfants, une silhouette à découper leur est offerte. Les consommateurs fidèles peuvent conserver leurs bons d'achat. Avec 50 ils auront une montre, mais il leur en faudra 1 000 pour gagner un carillon Westminster.

Le journal local, *L'Argus*, ne manque pas une occasion de vanter les mérites du vin soissonnais. Au hasard de ses colonnes on peut lire :

*La vie est triste à qui n'a pas de voix.  
Seuls sont heureux et gais les fervents du Pavois.*

À l'approche de la fête nationale, sous le titre « *Pavoisez* », le journal suggère aux Soissonnais de *pavoiser à l'heure de l'apéritif, chez eux ou au café, en buvant un Pavois.*

Lors du concours de boules de 1936, *L'Argus* témoigne de la réussite des vainqueurs qui seraient passés par le stand du Pavois.

Ce qui fait aussi le succès de l'apéritif soissonnais est son prix, un litre de Dubonnet vaut 14,50 F, le *Pavois* ne coûte que 11,50 francs.

Dans les années trente, *Pavois* est devenu l'apéritif des Soissonnais. On le chante dans toutes les fêtes publiques ou en famille. Les Soissonnais ne manquent pas une occasion de *pavoiser* !

Denis Rolland.

**LE PAVOIS**  
sur l'air du "Trompette en bois"

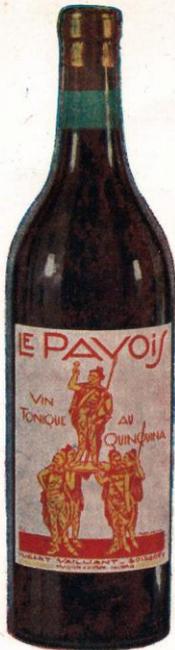
Parole de  
Jean RODOR

Musique de  
Vincent SCOTTO

REFRAIN

Tu me demandes ce que je bois  
Non ! sans blague  
Tu divagues,  
Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid  
Je ne bois, bois, bois, que du Pavois  
Car au café, comme chez soi  
Tout le monde  
A la ronde  
Va le crier sous tous les toits  
Je ne bois que du PAVOIS.

**Enregistré sur disque par l'auteur Jean RODOR,  
le populaire chanteur du Vél. d'Hiv.**



# LES DISPARITIONS DE VISIGNEUX

Complément à l'article paru dans les Mémoires du Soissonnais Tome 6 - 2014/2017

5<sup>ème</sup> série

par Pascale JACQUES

Le 16 juillet 1819, au hameau de Visigneux à Berzy le Sec, Pierre Hugues François de Paule de Roucy, percepteur, descendant d'une très ancienne famille noble, tue deux anciens militaires de l'empire reconvertis en contrôleurs fiscaux, Antoine François Berthemet et Jean François Brinquant, avant de retourner l'arme contre lui. Le drame entraîne indirectement la disparition du manoir familial, et porte le discrédit sur la famille dont l'aisance disparaît. Sa fille Clémence ne s'est jamais mariée, son premier fils Pierre Eugène est mort jeune du choléra à Paris. Le destin précis du dernier garçon, Pierre Charles, nous était partiellement inconnu. On avait découvert qu'il avait sombré dans la délinquance, sans connaître les détails et les motifs exacts des faits qui lui étaient reprochés, ni comment et où, il avait terminé ses jours. La poursuite des recherches a permis d'éclaircir cette inconnue.

## Pierre Charles de Roucy

C'est la presse qui nous révèle à de nombreuses reprises ce qu'est devenu le benjamin de la famille de Roucy. De manière sous-jacente, ces articles nous décrivent l'errance d'un jeune homme privé de repères, qui tombe lentement dans le vagabondage et la petite délinquance. En 1836, il n'a que 19 ans, déjà orphelin de père dans les conditions que nous connaissons, il a perdu sa mère l'année précédente, son frère est mort en 1832. Il ne reste de sa famille que sa sœur Clémence, et sa tante qu'il ne semble pas fréquenter<sup>1</sup>. Il comparaît devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin en compagnie de son complice, Alexandre Mignot. Les deux prévenus sont accusés du vol d'une rouillère<sup>2</sup> et d'un bonnet de coton (bleu !) appartenant au pâtre du sieur Malin, un cultivateur de Villaucet à Parpeville, et d'un couteau que possédait Gadroy, aubergiste à Rennansart. Avant les faits, les deux accusés s'étaient échappés du dépôt de mendicité de Montreuil [-sous-Laon] où ils étaient sous surveillance. Depuis un décret de 1808 de Napoléon, la mendicité est interdite et tout mendiant est arrêté et envoyé dans un hospice de mendicité départemental après avoir été puni d'une peine de trois à six mois de prison. En ce temps-là on ne plaisante pas avec la justice. Pierre Charles est condamné à 18 mois d'emprisonnement ainsi que 16 francs d'amende. L'autre compère est lui aussi reconnu coupable, mais avec discernement et n'écope que d'une année d'emprisonnement et la même amende<sup>3</sup>. Le *Journal de l'Aisne* des 8 et 9 février 1847 nous raconte : « On a vu comparaître cette semaine sur les bancs de la justice correctionnelle de Soissons, le nommé de Roucy, membre d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de notre pays. Ce malheureux, en qui coulent les derniers restes peut être du sang de Charlemagne, a déjà, quoique jeune, subi

---

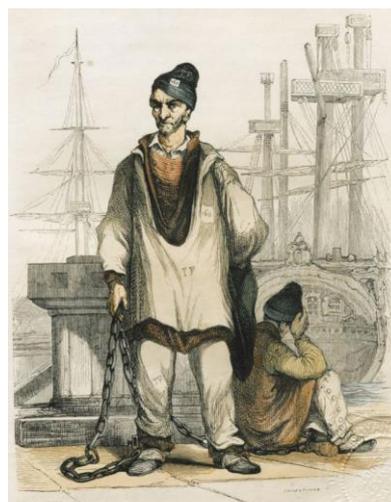
<sup>1</sup> Le testament d'Adelaïde Marie Françoise de Roucy en 1840 est entièrement dédié à Clémence, aucune mention de Pierre Charles. Compte tenu du contexte on peut en comprendre la raison.

<sup>2</sup> Il s'agit vraisemblablement ici d'une longue blouse ou d'un manteau long couvrant le corps.

<sup>3</sup> Journal de la ville de Saint Quentin et de l'arrondissement, 3 juillet 1836, p. 26.

23 condamnations. »<sup>4</sup> Le 6 août 1850, il profère des menaces d'incendie à l'encontre de Frédéric Suisse, l'aubergiste du Vert Chasseur à Vendeuil. Il est appréhendé au moment où il s'apprête à s'enfuir. A ce moment on dit qu'il est manouvrier et qu'il habite à Saint-Quentin<sup>5</sup>. Le 29 août de la même année, le tribunal correctionnel le condamne à 4 mois de prison pour rupture de bans et bris de clôture<sup>6</sup>. Début octobre 1850, il fait appel d'une condamnation à 6 mois de prison, peine qui est finalement portée à 8 mois par le tribunal d'appel de Laon<sup>7</sup>! Enfin en 1852, il comparaît à nouveau devant le tribunal correctionnel à Laon, cette fois encore pour rupture de bans. Il se dit à cette époque « ouvrier peigner ». Interrogé par le Président du tribunal, il reconnaît les faits. Il ajoute que « *placé dans une situation telle que, quelque bonne volonté qu'il y apporte, il ne trouvera jamais de moyens d'existence ; il prie le tribunal de lui appliquer les dispositions du nouveau décret, en l'envoyant en exil – M. le Président fait observer au prévenu qu'au sujet du désir qu'il manifeste, il devra après l'expiration de sa peine, faire parvenir sa demande à M. le Préfet.* ». On fait référence ici à un nouveau décret du Prince-Président, futur Napoléon III, qui décide d'établir deux colonies pénitentiaires, l'une à Cayenne (Guyane), l'autre à Lambessa (Algérie)<sup>8</sup>. Peut-être a-t-il l'espoir, en cas de bonne conduite, de travailler à l'extérieur d'un pénitencier, se marier ou obtenir une concession agricole, comme le prévoyait le décret du 27 mars 1851. C'est finalement en Guyane qu'il est relégué<sup>9</sup>.

C'est la traversée sans retour. Il part de Brest sur le bateau *La Fortune* le 18 juillet 1853 et arrive le 1<sup>er</sup> septembre<sup>10</sup>. Trois jours plus tard, on l'interne à l'Ilet la Mère. En qualité de repris de justice multi récidiviste en rupture de bans, il est inscrit sous la troisième catégorie sous le matricule 151. Son dossier nous apprend qu'il a obtenu sa première condamnation en 1834 pour mendicité, et qu'à la liste de méfaits déjà énoncés par les journaux, il faut ajouter violence (coups) et falsification de passeport ainsi qu'usage de ce faux passeport. A l'époque, un passeport était indispensable pour pouvoir circuler non seulement à l'étranger, mais aussi sur le territoire français. Le demandeur du passeport devait être en règle avec tous les types d'autorité, et notamment être un bon citoyen et avoir une bonne conduite. Ce qui n'était évidemment pas le cas de Pierre Charles de Roucy, qui était sous surveillance et n'avait pas le droit de quitter sa résidence habituelle. Sa fiche matricule au bagne nous renseigne aussi sur son aspect physique : 1,72 m, ce qui est très grand



Forçat à perpétuité.

<sup>4</sup>AD02 4MI83. L'information est là encore reprise par différents journaux du pays avec parfois une variante encore plus sensationnelle, comme par exemple la Tribune Lyonnaise d'avril 1847 : « *L'Ardennais constate qu'un nommé Charles de Roucy venait de comparaître devant la justice correctionnelle après avoir déjà subi 23 condamnations, et il faisait la remarque que ce malheureux était un dernier descendant de l'Empereur Charlemagne.* »

<sup>5</sup> Journal de la ville de Saint Quentin, 11 août 1850.

<sup>6</sup> Journal de la ville de Saint Quentin, 1<sup>er</sup> septembre 1850, p.3.

<sup>7</sup> Journal de la ville de Saint Quentin, 2 octobre 1850, p. 4.

<sup>8</sup> Journal de la ville de Saint Quentin et de l'arrondissement, 14 mars 1852, p.2.

<sup>9</sup> Archives Nationales d'Outre Mer, Registre matricules : H2254, matricule 151.

<sup>10</sup> Le premier convoi de bagnards était arrivé un an plus tôt.

pour sa génération, visage ovale, cheveux châtain, yeux gris, nez ordinaire, front rond et bouche moyenne. Et enfin, un signe distinctif, il est tatoué sur les deux bras. En 1856, le taux de mortalité de l'effectif des déportés en Guyane est de 26 %.<sup>11</sup> Les épidémies, plus spécifiquement la fièvre jaune, peut-être les mauvais traitements ou le manque de soins, viennent à bout du jeune homme récalcitrant. Il meurt aux Iles du Salut le 26 juillet 1856 à l'âge de 35 ans. Voici donc comment ce jeune homme issu d'une famille d'origine noble et honorable avant la tragédie de Visigneux, a terminé sa triste vie.



Le cimetière du bagne (page 196, col. 1).

---

<sup>11</sup> Michel Pierre, « Le siècle des bagnes coloniaux (1852 - 1953) », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006

## Brève notice sur le monument à la mémoire de la défense de Soissons en 1814

En pénétrant dans le cimetière de Soissons, le visiteur découvre le monument érigé en l'honneur du général Rusca, du colonel Charlier et des braves tués à Soissons en février et mars 1814.<sup>1</sup> En cette année 2020, dédiée à la commémoration de la campagne de France de 1940, voire à la guerre de 1870-71, il n'est pas inintéressant de se pencher sur le souvenir de la précédente campagne de France, celle de 1814, en examinant succinctement ce monument.

### La cérémonie

L'inauguration a eu lieu le lundi 15 juillet 1850. À 9h00, la garde nationale de Soissons s'est réunie en armes et en grande tenue d'été sur la place d'armes. À 10h00, musique en tête, menée par son commandant, Quint, elle escorte les autorités municipales et les officiers des gardes nationales de la banlieue de Soissons jusqu'à l'entrée de la cathédrale. Le gendre du colonel Charlier et son petit-fils pénètrent les premiers dans la cathédrale. La veuve du colonel, âgée de 80 ans, et son fils Gabriel (1804-1859), lieutenant-colonel au 2<sup>e</sup> léger en garnison à *Besançon*, n'ont pu venir à Soissons. L'armée est représentée par le colonel Combe (1790-1869), ancien soldat de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, commandant la place de Soissons, et les cadres des dépôts des 4<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne. Les autorités préfectorales semblent absentes de cette cérémonie. L'abbé Marprez (1772-1853), chanoine et grand-chantre de la cathédrale, célèbre la messe funèbre. Chevalier de la Légion d'honneur, lui aussi est un ancien soldat des guerres de la Révolution et du Consulat. L'évêque de Soissons, Paul-Armand de Garsignies (1803-1860) donne l'absoute solennelle<sup>2</sup>. Puis, le cortège quitte la cathédrale et gagne le cimetière. La musique de la garde nationale joue des morceaux funèbres le long du parcours. Parvenue dans le cimetière, l'assistance se recueille quelques instants au pied du monument. Pépin Petit-Didier, maire de Soissons, rappelle brièvement le but et la destination du monument. Ensuite, le colonel Combe prononce l'éloge des défunts dans un discours aux accents patriotiques et napoléoniens.

Après avoir raconté la carrière et les actes de bravoure du général Rusca et du colonel Charlier, le colonel Combe s'adresse aux vétérans des guerres de la Révolution et de l'Empire, aux gardes nationaux et aux soldats présents. Il insiste sur l'importance de la mémoire pour les soldats et la gloire acquise par les aînés. Le colonel Combe rappelle la dette des Soissonnais à l'égard de Rusca, Charlier et des autres défenseurs de Soissons. Il relève que la garde nationale de Soissons « toujours prête pour le maintien de la tranquillité publique et de l'ordre, toujours l'une des premières à offrir à la patrie le soutien de son courage et de son dévouement. » Rappelons que jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, l'armée, et lorsqu'elle existe,

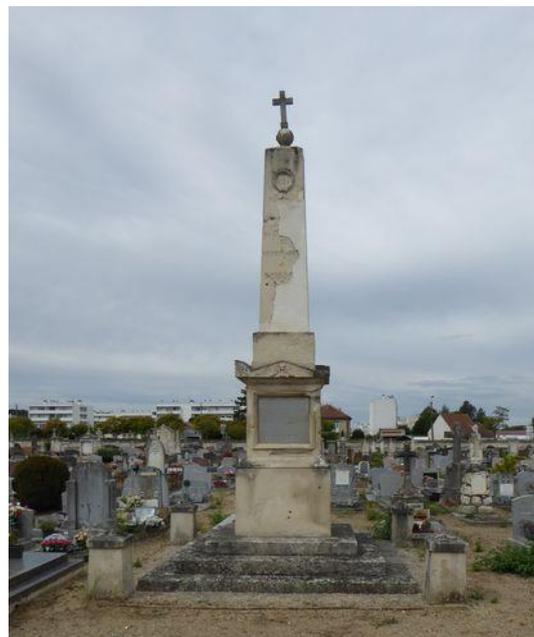


Figure 1: La face orientale du monument. Remarquez l'état de l'inscription sur l'obélisque et les bornes au bas de l'édifice. (Cliché Ph. Quérel)

1 Les informations sur le déroulement de la cérémonie, notamment les discours, proviennent de *L'Argus soissonnais* du 18 juillet 1850.

2 Prière terminant une cérémonie funèbre.

la garde nationale, participent au maintien de l'ordre, faisant souvent usage de ses armes. Ainsi, en 1830, la garde nationale de Soissons a réprimé une émeute provoquée par la disette. Combe critique ouvertement la politique de Louis XVIII et Charles X pour réduire l'influence napoléonienne dans l'armée, en particulier le licenciement de l'armée après la seconde abdication, cause, selon lui, de ce que « le souvenir des gloires de l'Empire n'est pas apprécié à sa juste valeur par nos contemporains ». Combe achève son discours sur une note amère en rappelant l'incertitude dans laquelle se sont trouvés ces soldats licenciés qui, rentrant chez eux, ignoraient s'ils y trouveraient leurs parents, un abri ou à manger. L'assemblée, après avoir frémé aux propos de Combe, applaudit vivement. En effet, explique le journaliste de *L'Argus Soissonnais*, « le colonel Combe [vient] d'honorer le dévouement à la patrie, sentiment qui ne s'éteint jamais dans les cœurs généreux, parce qu'il est pur de tout égoïsme, parce que mourir pour le pays, donner le sang pour une société à laquelle on n'est attaché que par les seuls liens de la communauté, c'est accomplir le plus sublime des sacrifices. » On comprend pourquoi le monument est érigé 36 ans après les faits qu'il commémore. Ce monument n'était pas envisageable sous la Restauration, un peu plus sous la Monarchie de juillet. Sous un nouveau régime ayant à sa tête depuis décembre 1848, un neveu de Napoléon I<sup>er</sup>, ce monument est tout à fait concevable.

### Le monument

Le monument a été érigé sur le mausolée abritant les dépouilles du général Rusca, du colonel Charlier et d'une partie des hommes tués lors des combats de 1814 à Soissons. Il est impossible d'avoir une estimation claire du nombre de corps. Les pertes françaises du 14 février sont évaluées à 400 hommes tués ou blessés et celles des Russes à 1 200 hommes. D'après Fleury<sup>3</sup>, les corps des soldats français tués en ville le 14 février ont été jetés dans l'Aisne par les Russes. Ce ne sera pas le cas des tués lors des combats suivants, pour lesquels l'incertitude est analogue. Pour les Russes et les Prussiens, les sources disponibles n'en disent rien. Notons, qu'une partie des blessés russes du 14 février périra lors de l'incendie de l'hôtel de ville le 5 mars.

On a là un point intéressant à préciser. Le monument est d'un type classique, dans le goût de l'époque. L'obélisque symbolise l'élévation de l'âme après la mort. Il est moins banal que son pyramidion soit surmonté d'une croix posée sur un globe, évocation de l'universalité du message du Christ. Disons tout de suite qu'il ne peut s'agir que d'un globe eu égard à son diamètre, et non du biscaïen qui a frappé mortellement le général Rusca. Il a été ramassé par M. Gauthier, ancien officier, présent à la mort du général. Son fils l'a précieusement conservé. Il a été placé sur le haut de l'obélisque, probablement dans le pyramidion. Le biscaïen est un projectile d'artillerie en fer de 1 à 3 cm de diamètre en général. Mêlé à d'autres projectiles (balles, voire morceaux de ferraille), il est placé dans les boîtes à mitraille tirées par l'artillerie.



*Figure 2: Vue du pyramidion surmonté du globe et de la croix. En dessous, la couronne entourant 1814. À droite, le début de la liste des campagnes du général Rusca. (Cliché Ph. Quérel)*

3 Fleury (Édouard), *Le département de l'Aisne en 1814*, Laon, 1858 (2<sup>e</sup> éd.), 577 p. ; p. 141.



Figure 4: Dédicace au général Rusca et au colonel Charlier. (Couleurs modifiées) (Cliché Ph. Quérel)

L'OISE, NE A PARIS, LE 1<sup>ER</sup> 8<sup>BRE</sup> 1766 ; / TUES AU SIEGE DE SOISSONS / LE 14 FEVRIER 1814. Au-dessus du piédestal, un chapiteau porte à chaque angle une figure décorative. Sur le chapiteau, au-dessus de cette plaque, on a sculpté un sablier encadré par les ailes d'un aigle, allusion à l'Empire. Le fût quadrangulaire de l'obélisque porte des inscriptions sur chacune de ses faces. La face principale, à l'est, porte la mention, très effacée, LA VILLE / DEFENSEURS DE SOISSONS 1814. Elle est surmontée par une couronne dont il est difficile d'identifier la nature. Elle entoure la date : 1814.

A l'opposé, sur la face ouest, est inscrit : ÉRIGE / PAR SOUSCRIPTION / EN JUIN / 1850.



Figure 3: Le sablier entouré par les ailes de l'aigle impérial. (Cliché Ph. Quérel)



Figure 5: Dédicace au sieur Charpentier (Cliché Ph. Quérel)

Sur la face sud figure la liste des campagnes et batailles auxquelles a pris part le colonel Charlier : ALLEMAGNE / HELVETIE / INDES OR<sup>TALES</sup> / G<sup>DE</sup> ARMEE / FRANCE // TRIPSTADT / KAYSERLAUTERN / MAYENCE / KEHL, DIERSHEIM / STOCKALH / MEMMINGEN / NEUBOURG, SALZBOURG / ILE DE FRANCE<sup>4</sup> / LUTZEN, BAUTZEN / SOISSONS.

La face nord porte la liste des campagnes et batailles auxquelles a pris part le général Rusca. Cette liste est particulièrement endommagée. On distingue les mentions suivantes : PYRENEES OR<sup>TALES</sup> / ESPAGNE (1795) / ITALIE / STYRIE ET CARINTHIE / FRANCE // ???UVIA / LOANO / DEGO ET SAN GIOVANI / MONDOVI ET CENA / LODI, SALO / ??, NAPLES /

4 Aujourd'hui, l'île Maurice.

PORTO-FERMO / LA TREBBIA / SACILA / KLAGENFURT / CALLSDORF / SOISSONS.

Sur le piédestal, sous les inscriptions de Rusca, on a ajouté ce qui suit à propos du sieur Charpentier : CI-GIT / CHARPENTIER, J. ANTOINE / CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR / ANCIEN MILITAIRE DE LA VIEILLE / GARDE IMPERIALE, QUI SAUVA LA VILLE / DU PILLAGE LE 14 FEVRIER 1814. DECEDE / LE 6 7<sup>BRE</sup> 1855. A L'AGE DE 85 ANS. / SON CORPS EST PLACE AU PIED DE CE / MONUMENT AU BAS DE LA 4<sup>E</sup> MARCHE. Si ce monument est modeste, il n'en a pas moins fallu le payer.

### Le financement

Comme nombre de monuments commémoratifs du XIX<sup>e</sup> siècle, il a été financé par souscription. Celle-ci a été ouverte au bureau du *journal L'Argus* soissonnais, en septembre 1849.<sup>5</sup> Les organisateurs assurent la collecte des fonds, en particulier lors des spectacles, et gèrent leur utilisation. Ils constituent une commission chargée de suivre la conception de l'édifice, qui est confiée à un architecte, et de superviser les travaux de construction. Les plans et devis sont déposés début janvier 1850 chez Gencourt, architecte de la ville de Soissons. Les entrepreneurs intéressés par les travaux peuvent en prendre connaissance avant de remettre les soumissions indiquant le prix qu'ils demanderont pour l'édification du monument. En 1850, une souscription supplémentaire couvre les frais d'inauguration.

Cette méthode de collecte de fonds est tout à fait courante au XIX<sup>e</sup> siècle pour financer la construction de monuments, que ce soit à l'initiative de particuliers ou des pouvoirs publics. Elle n'interdit pas l'apport financier de l'État, du département ou de la municipalité. En 1849, une souscription est ouverte dans le département de l'Aisne pour ériger un monument à la mémoire de Monseigneur de Simony (1770-1849), évêque de Soissons (1824-1847). Surnommé « l'évêque des Pauvres », pour avoir dépensé plus de 500.000 F de ses deniers personnels dans le diocèse de Soissons, il a apporté une aide considérable à la création de l'institution des Sourds-Muets de Saint-Médard initiée par l'abbé Dupont en 1840. Mais, on ouvre des souscriptions, en fait des quêtes, pour toutes sortes de prétexte. Toujours en 1849, une souscription nationale est ouverte afin d'offrir une épée d'honneur au général Piat pour avoir été l'un des premiers à proposer la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. À l'opposé du spectre politique, des souscriptions sont ouvertes pour aider les journaux socialistes à payer leurs amendes... D'autres ont une vocation généreuse, comme aider des familles réduites à la misère par divers revers de fortune.

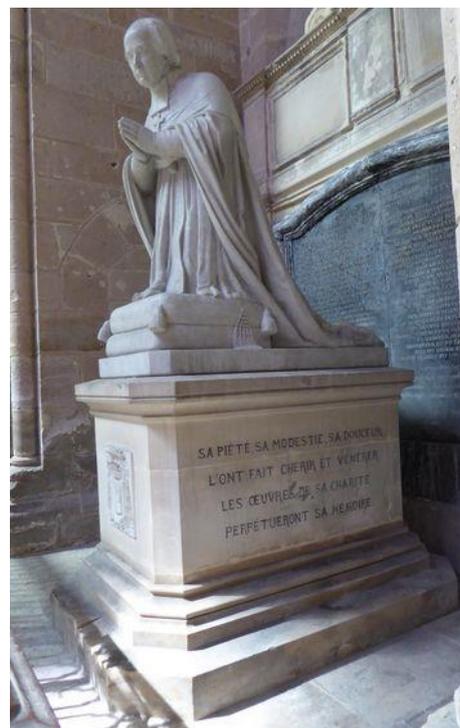


Figure 6: Monument érigé à la mémoire de Mgr de Simony (Cliché Ph. Quérel)

### Les défenseurs de Soissons en 1814

Soissons a joué un rôle non négligeable dans la campagne de France en raison de sa position sur la route de Paris. Elle présente cependant le défaut majeur d'être dans une vallée relativement étroite, avec des fortifications à l'abandon depuis plus d'un siècle. Le lecteur intéressé trouvera dans le supplément au tome XX de la troisième série des *Bulletin de la SAHSS* (1925) une étude détaillée de la situation de notre ville en 1814 rédigée par R. Firino.

<sup>5</sup> *Le Siècle*, 11 septembre 1849, p. 4.

Le premier personnage à figurer sur le monument est le général François-Dominique Rusca, né en 1761 à Dolce-Aqua<sup>6</sup>, dans le Piémont. Lorsque la Révolution éclate, il est médecin à Monaco. Son ralliement aux idées révolutionnaires le condamne à l'exil et à la confiscation de ses biens. Réfugié en France, il s'engage dans l'armée où il sert comme officier d'état-major. Il combat contre l'Espagne jusqu'au traité de Bâle (1795) qui met fin à la guerre avec l'Espagne. « Rusca était un officier d'une belle prestance militaire et d'un courage bouillant. »<sup>7</sup> De fait, tout au long de sa carrière militaire, il se distingue par son allant et son courage. À la bataille de Laono (23 novembre 1795), il gagne le grade de général de brigade pour avoir, à la tête de 1 800 hommes, emporté cinq positions retranchées. Il contribue avec l'avant-garde d'Augereau, au succès de la bataille de Lodi (10 mai 1796). En 1798-9, il fait campagne en Italie. Grièvement blessé le deuxième jour de la bataille de la Trébia (17-19 juin 1799), il est fait prisonnier avec les blessés français dans Plaisance. Rusca est libéré après Marengo. De 1802 à 1805, il est le commandant militaire de l'île d'Elbe, puis il est placé en disponibilité à cause de son âge et des multiples blessures reçues. Il a été fait chevalier (1803), puis commandeur (1804) de la Légion d'honneur. En 1809, il reprend du service dans l'armée du prince Eugène. Napoléon I<sup>er</sup> lui accorde un congé illimité, qu'il passe chez sa fille, mariée à un riche négociant de Milan. Rappelé, sur sa demande expresse, au service actif le 20 janvier 1814, il est nommé commandant de la 2<sup>e</sup> division de réserve de Paris, puis, le 12 février, du camp de Soissons. Il ne parvient qu'imparfaitement à mettre en état de défense la ville. Rusca est tué le 14 février en début d'après-midi alors qu'il tentait d'empêcher les Russes du général von Winzingerode<sup>8</sup> d'escalader le rempart à la porte de Laon. Le lendemain, le général von Winzingerode assiste avec son état-major aux obsèques solennels de Rusca et suit religieusement son convoi jusqu'au cimetière. La dépouille de Rusca reçoit les honneurs militaires. Par ce geste, von Winzingerode affirme sa reconnaissance du courage et de la valeur de ses adversaires, et témoigne ainsi que sa volonté d'apaisement et sa bienveillance envers la population civile. Cela participe de la politique des Alliés de dissocier la population française de l'Empereur. Ils affirment envahir la France pour la libérer du « tyran » qui a porté la guerre dans l'ensemble de l'Europe. Ils veulent éviter autant que possible de s'aliéner la population et les autorités et ne pas provoquer une levée en masse des Français. Alors, les armées alliées feraient face aux difficultés qu'ont éprouvées les armées françaises lors de leur retraite hors d'Allemagne après la défaite de Leipzig (16-19 octobre 1813).

Le second personnage auquel est explicitement dédié le monument est Claude Marie-Christophe Charlier. Né à Paris le 1<sup>er</sup> octobre 1766, il s'engage en 1782 dans le régiment de Turenne, futur 37<sup>e</sup> de ligne. Il sert dans l'armée du Rhin, où il se distingue à maintes reprises, en particulier lors de la bataille de Dirsheim (20-21 avril 1797). En 1793, il sauva au péril de sa vie plusieurs prêtres émigrés qu'il avait ordre de faire fusiller. Après la campagne de 1800-1801, il embarque pour l'île de France (île Maurice) où il reste jusqu'à la reddition de l'île en 1810. Revenu en Europe, il participe à la campagne de 1813. En février 1814, il commande un bataillon de la garde nationale de l'Oise. Charlier est tué d'un coup de feu en protégeant la retraite de la garnison. Il a servi 32 ans et participé à 27 campagnes.

Enfin, il faut faire une mention particulière pour Jean Antoine Charpentier, dont nous voyons l'inscription sur le côté nord du piédestal. Dès qu'ils ont pénétré dans Soissons les Russes se mettent à piller. Le conseil municipal veut fait appel à la clémence du général Winzingerode. Jean Antoine Charpentier s'avance. Ancien grenadier de la Garde impériale,

---

6 Certaines sources font naître le général Rusca à La Brigue, village devenu français en 1947 lors du règlement de la paix avec l'Italie. Un enfant du nom de Rusca y est baptisé le 26 novembre 1759. Or sa fiche matricule de la Légion d'honneur indique qu'il est né le 27 novembre 1759 à La Briga (Italie). Voir dossier [LH/2426/37](#) sur la base Léonore.

7 Telle est l'appréciation clôturant sa notice biographique page 528 du tome de 1879 des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 544 p., consacré à une biographie du général Desaix.

8 Né en Thuringe, Ferdinand von Winzingerode (1770-1818) sert depuis 1812 dans l'armée russe.

ce garde champêtre veut éviter à Soissons les violences auxquelles il a assisté dans les villes de Calabre. Au péril de sa vie, il parvient auprès de Winzingerode et le convainc que la ville se rend. Un officier russe et un général espagnol témoignent de l'excellent accueil qu'ils ont reçu des Soissonnais alors qu'ils étaient prisonniers de guerre dans la ville. Winzingerode fait cesser le pillage. Le 7 juin 1818, le conseil municipal vote en faveur de Charpentier une pension viagère de 200 F. Le 25 août 1819, Lescarbotte de Beaufort, maire, lui décerne, en présence du conseil, une médaille d'argent où est gravé sur une face, « La ville de Soissons au sieur Charpentier », et sur l'autre, « Le 14 février 1814 ». Il est autorisé à la porter ostensiblement comme une marque distinctive. Il est décoré de la Légion d'honneur en 1852. Ses obsèques ont lieu à la cathédrale. Charpentier décède le 6 septembre 1855, âgé de 85 ans. Son corps est placé au pied du monument, au bas de la 4<sup>e</sup> marche, dans le caveau de Charlier et Rusca.

### **Pour conclure**

Nous n'avons fait qu'effleurer dans cette brève étude qu'une partie des questions que pose ce simple monument du cimetière de Soissons. Son intérêt premier est d'éteindre la dette dont Soissons est redevable envers ses défenseurs, à une époque où le bonapartisme revient au premier plan. Il manifeste aussi l'intérêt d'une partie appréciable des Soissonnais pour l'Empire. Tout aussi intéressant est le fait que l'impasse soit faite sur le chef de bataillon Gérard qui commande la ville de Soissons à partir du 9 mars. Il soutient le siège contre les Prussiens du 21 mars au 16 avril 1814. Ce jour, il remet officiellement la place de Soissons au général d'Aboville, envoyé du roi Louis XVIII, après le retour de l'officier qu'il a envoyé à Paris se rendre compte de la situation politique. L'armistice signé avec le général von Borstell commandant des troupes prussiennes déployées contre de Soissons fait défense aux Prussiens d'occuper Soissons. Ils ne peuvent utiliser le pont de Soissons pour franchir l'Aisne. La garnison est libre. Gérard sera à nouveau chargé de la défense de Soissons le 10 avril 1815. On peut objecter qu'il décède en 1856, mais graver son nom n'était pas une difficulté ●

Philippe Quérel.



Ruska au siège de Soissons (SHS)